

2023-6960

2024-08-14

This label has been updated according to the re-evaluation decision for Sodium Hypochlorite and Calcium Hypochlorite RVD2023-14. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until 08-29-2025 in accordance with the phase out period set out in the re-evaluation decision for Sodium Hypochlorite and Calcium Hypochlorite RVD2023-14. This previously approved label will be provided upon request by emailing hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

HYPOCHLORITE, EN SOLUTION

2023-6960

2024-08-14



HYPOCHLORITE SOLUTION



MISE EN GARDE :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide.
- Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- Nocif si avalé
- CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.
- Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.
- Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.
- Portez une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des chaussettes et des chaussures lorsque vous manipulez ce produit.
- Se laver soigneusement après la manipulation.
- Enlever tous les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les remettre.
- Éviter la contamination des aliments
- Dangereux s'il est ingéré.

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

"Toxicité pour les organismes aquatiques. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative".

"L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable".

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS - Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS D'INGESTION - Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS D'INHALATION - Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contraindre l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI :

LESSIVE : Diluer 40 à 50 mL de ce produit dans 1 litre d'eau et verser à votre avis de lessive avant d'y ajouter le linge. Employer pour les couleurs qui ne déteignent pas; sûr pour nylon, orlon et tricoté. Ne pas employer avec la laine, la soie, les couleurs qui déteignent et le cuir.

SUR LA FERME : Utiliser uniquement sur des surfaces dures et non poreuses. S'assurer que les surfaces et l'équipement de contact alimentaire ont été nettoyées et rincées à l'eau potable avant de procéder à l'assainissement des surfaces. Utiliser 1,94 mL de ACG-12 par 1 L d'eau pour établir un niveau de 200 ppm de chlore disponible. Bien égoûter avant de les réutiliser.

PISCINES :

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'essai.

Chlore libre disponible : 1,0 - 3,0 ppm
pH : 7,2 - 7,8

Alcalinité totale : 100 - 120 ppm
Dureté calcique : 200 - 300 ppm

2. Surchlorer au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au printemps.

3. Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Il peut être nécessaire d'utiliser de plus fortes doses d'assainissant par temps chaud, lorsque la piscine est utilisée fréquemment ou lorsqu'il y a plu, pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs voulues.

4. Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25°C - 32°C. Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

5. Lorsque les algues sont visibles, surchloration en ajoutant 2 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir les doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.

6. Dans les patinoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3 - 5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 mL de ce produit par 1 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE :

Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT :

Nota : Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible voulu. Pour contrôler les bactéries, algues et champignons, ajouter ce produit au bassin du bas, à la boîte de distribution ou à un autre point où un mélange uniforme est assuré.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé ajouter 0,06 à 0,12 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0 mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle microbien est acquis ajouter 0,03 à 0,06 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 - 7,5 mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR DES UTILISATIONS DANS LE TRAITEMENT DES EAUX MUNICIPALES USÉES ET DES EFFLUENTS INDUSTRIELS :

1. Hypochlorite de Sodium ne doit être utilisé que dans les dispositifs d'alimentation automatique conçus pour le traitement des eaux usées.
2. Remplir et régler le dispositif d'alimentation selon les recommandations du fabricant, et surveiller la concentration de chlore résiduel et de coliformes selon les exigences de l'organisme de réglementation applicable.
3. En moyenne, une désinfection satisfaisante des effluents d'eaux usées peut être obtenue lorsque la concentration de chlore résiduel est de 0,5 ppm après 15 minutes de contact. Bien que le chlore résiduel soit le facteur déterminant de la désinfection, il faut souligner l'importance de corrélérer le chlore résiduel avec la destruction des bactéries.

WARNING:

- **LAUNDRY:** Dilute 40 to 50 mL of this product in 1 litre of water and pour in your wash water before adding laundry. Safe for nylon, orlon, terylene and for all fast colours. Do not use on wool, silk, unfast colours or leather.
- Do not mix with any other chemical.
- Harmful if swallowed.
- CORROSIVE to eyes. AVOID contact with eyes.
- Corrosive to skin. DO NOT get on skin.
- Harmful if inhaled. Avoid inhaling vapors or mists.
- Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, goggles (glasses or face shield), socks and shoes when handling this product.
- Wash thoroughly after handling.
- Immediately remove contaminated clothing and wash before reuse.
- Avoid contamination of food.
- Harmful if swallowed.

TOXIC TO AQUATIC LIFE.

DO NOT discharge effluent containing this product into sewers, lakes, streams, ponds, estuaries, oceans or any other body of water.

"Toxic to aquatic organisms. This registration is granted under the authority of the Pest Control Products Act and does not exempt the user from any other legislative requirements".

"The use of this product and the management of any spills or effluent discharges containing this product must also comply with the Fisheries Act and any other applicable federal or provincial legislation".

FIRST AID:

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Probable mucosal damage may contraindicate the use of gastric lavage. Treat symptomatically.

DIRECTIONS FOR USE:

- **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
- Dangerous gas formed when mixed with acid.
- Do not mix with any other chemical.
- Harmful if swallowed.
- CORROSIVE to eyes. AVOID contact with eyes.
- Corrosive to skin. DO NOT get on skin.
- Harmful if inhaled. Avoid inhaling vapors or mists.
- Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, goggles (glasses or face shield), socks and shoes when handling this product.
- Wash thoroughly after handling.
- Immediately remove contaminated clothing and wash before reuse.
- Avoid contamination of food.
- Harmful if swallowed.

FOR USE IN RECIRCULATING COOLING WATER SYSTEMS:

1. Sodium Hypochlorite should only be used in automatic feeders designed for wastewater treatment.
2. Fill and adjust the feeder according to the manufacturer's recommendations, and monitor chlorine residual and coliform concentrations as required by the applicable regulatory agency.
3. On average, satisfactory disinfection of wastewater effluent can be achieved when the chlorine residual concentration is 0.5 ppm after 15 minutes of contact. Although chlorine residual is the determining factor in disinfection, it is important to stress the importance of correlating chlorine residual with bacterial kill.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour avoir des précisions ou s'informer sur le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provinciale responsable.

Produit domestique :

Ne pas utiliser le contenant — Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des sites d'élimination de déchets dangereux désignés à cette fin par la province ou la municipalité.

Produit commercial :

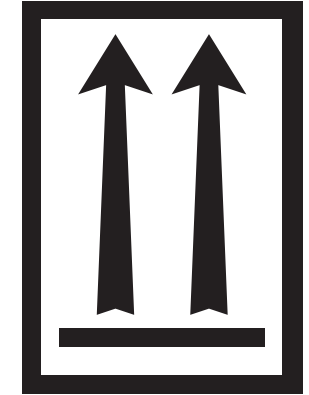
Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale et se conformer à celle-ci. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement sur l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, sur les déversements et le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

ENTREPOSAGE

Conservé le contenant fermé et la verticale dans un endroit frais, à l'abri de la lumière. Éviter le gel.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.



Canadian manufacturers must dispose of active ingredients and redundant containers in accordance with municipal and provincial regulations. For details and information on spill clean-up, contact the manufacturer and the responsible provincial regulatory agency.

Household product:

Do not use container — Dispose of empty container with household garbage. Unused or partially used products must be disposed of at provincially or municipally designated hazardous waste disposal sites.

Commercial product:

Check and comply with provincial regulations for any additional cleaning of the container prior to disposal. Make empty container unusable. Dispose of container in accordance with provincial regulations.

For information on disposal of unused or unwanted product, spills and clean-up of spills, contact the manufacturer and the responsible provincial regulatory agency.

STORAGE

Keep container closed and store in upright position in a cool dark location. Do not freeze.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.



Solution

POUR USAGE INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL ET POUR

PISCINES POUR USAGE DANS LES SYSTÈMES INDUSTRIELS DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT POUR TRAITEMENT DES EAUX MUNICIPALES USÉES ET EFFLUENTS INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 31206 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF

Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium : 10,3 %

CONTENU NET CONTENTS

20 L

ACG-12

HYPOCHLORITE DE SODIUM • SODIUM

Solution

POUR USAGE INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL ET POUR

PISCINES POUR USAGE DANS LES SYSTÈMES INDUSTRIELS DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT POUR TRAITEMENT DES EAUX MUNICIPALES USÉES ET EFFLUENTS INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 31206 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF

Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium : 10,3 %

CONTENU NET CONTENTS

20 L

ACÉRICULTURE DES BOIS FRANCS INC.
902 boul. Baril Ouest, Princeville, Québec G6L 3W6 • (819) 364-2057

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 31206 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES